

Pass numériques
Arrêté collectif d'attribution n° 22007352

Le président du Conseil régional,
de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1^{er} juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1^{er} février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

Arrête :

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

Article 1

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

Article 2

Les demandes d'aide faisant l'objet d'une décision de rejet sont présentées en annexe 2 du présent arrêté.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **08 NOV. 2022**

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation



Ertgren SHEHU
Directeur Général Adjoint
Responsable du Pôle
Territoires et Transitions

Publié le

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 22007352

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

	N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
1				60350	CHELLES	5 PASS
2				60000	BEAUVAIS	5 PASS
3				60350	VIEUX MOULIN	5 PASS
4				62164	AUDRESSELLES	10 PASS
5				60190	ESTREES ST DENIS	5 PASS
6				59145	BERLAIMONT	10 PASS
7				02110	BOHAIN EN VERMANDOIS	10 PASS
8				62123	BAILLEULVAL	10 PASS
9				62320	ROUVROY	10 PASS
10				62680	MERICOURT	10 PASS
11				80120	QUEND	5 PASS
12				62780	STELLA	10 PASS
13				60400	NOYON	5 PASS
14				59720	LOUVROIL	5 PASS
15				62230	OUTREAU	5 PASS
16				59330	HAUTMONT	10 PASS
17				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
18				62930	WIMEREUX	5 PASS
19				59552	LAMBRES LEZ DOUAI	10 PASS
20				62680	MERICOURT	10 PASS
21				02120	SAINS RICHAUMONT	10 PASS
22				80360	GUILLEMONT	10 PASS
23				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
24				60000	BEAUVAIS	5 PASS
25				62250	MARQUISE	10 PASS
26				80200	DOINGT FLAMICOURT	10 PASS
27				59330	HAUTMONT	10 PASS
28				60000	BEAUVAIS	10 PASS
29				62930	WIMEREUX	10 PASS
30				62123	WARLUS	10 PASS
31				62123	GOUVES	10 PASS
32				62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
33				59138	VIEUX MESNIL	10 PASS
34				59138	PONT SUR SAMBRE	10 PASS
35				60200	COMPIEGNE	5 PASS
36				59193	ERQUINGHEM LYS	10 PASS
37				60000	BEAUVAIS	10 PASS
38				62000	ARRAS	10 PASS
39				60000	BEAUVAIS	10 PASS
40				62730	MARCK	10 PASS
41				59750	FEIGNIES	10 PASS
42				02100	ST QUENTIN	5 PASS
43				62100	CALAIS	10 PASS
44				62123	BAILLEULVAL	10 PASS

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

22007352

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

	N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
45				62123	BAILLEULVAL	10 PASS
46				59330	HAUTMONT	10 PASS
47				62223	STE CATHERINE	10 PASS
48				02200	SOISSONS	5 PASS
49				02200	SOISSONS	5 PASS
50				02830	ST MICHEL	10 PASS
51				59750	FEIGNIES	10 PASS
52				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
53				62440	HARNES	10 PASS
54				02200	SOISSONS	10 PASS
55				02700	TERGNIER	5 PASS
56				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS

ANNEXE 2 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 22007352

Liste des personnes dont la demande de pass numériques fait l'objet d'un refus
(demande inéligible ou incomplète)

	Dossier	Nom	Prénom	CP	Ville	Motif du refus
1				62370	ST FOLQUIN	Hors critère (apprenti)
2				60250	ANGY	Hors critère (étudiante)
3				59160	LOMME	Hors critère (apprenti)
4				02140	VERVINS	A déjà bénéficié de 10 pass numériques
5				60160	MONTATAIRE	Hors critère (étudiante)
6				59269	ARTRES	Hors critère (étudiant imagerie médicale)
7				59140	DUNKERQUE	Hors critère (apprentie)
8				60180	NOGENT SUR OISE	Hors critère (étudiant soins infirmiers)